

Bonjour à toutes et à tous,

Ce courrier fait suite à la réunion publique du 21 avril dernier.

En préambule, je souhaiterais souligner le nombre important des participants qui témoigne de l'intérêt porté par les habitants pour les sujets sensibles que sont les espaces naturels, le risque incendie et la gestion de l'eau dans notre village. Merci encore pour votre participation !

Cette réunion est la première d'une série. Les prochaines devront préciser les actions à mener.

## **ESPACES NATURELS**

Bart a présenté comment le PLUi maillait notre territoire et a détaillé les différentes couches de protections qui gouvernent l'usage du territoire : Zones de risques, Réserve Naturelle Nationale, Natura 2000, Loi Montagne etc...

Il est ressorti de cette présentation un certain nombre de pistes de réflexions :

- De nombreuses parcelles sont à l'abandon. Entre les parcelles "sans maître" oubliées dans les successions, les parcelles acquises par des chasseurs des années 70/80 pour obtenir un droit de chasse et les propriétaires âgés qui refusent de vendre, nous constatons que le territoire n'est plus entretenu par les propriétaires. Même si certaines parcelles sont incluses dans l'Association Foncière de Propriétaires et par conséquent louées aux éleveurs, la pression pastorale ne suffit pas à elle seule, à conserver les milieux ouverts. De son côté la commune est propriétaire de la majorité du territoire mais essentiellement sur des zones difficiles d'accès. Quels sont les milieux (privés ou communaux) que nous devons maintenir ouverts (risque incendie, biodiversité) et de quelles manières ?

- Dans les décennies 70/90 de nombreuses cabanes ont fleuri sur le territoire. Depuis, certaines ont été légalisées d'autres ne le sont toujours pas. Les ventes ou les successions font que quelques fois les propriétaires actuels ne sont plus les bâtisseurs originels. Appelées "écarts" ces habitations dans leur globalité coûtent cher à la collectivité en entretien de réseaux (hors assainissement) et en voies de circulations. Parallèlement à cette situation, nous constatons que des terrains agricoles sont vendus en "terrains de loisirs" ; sans contrôle, le phénomène dit de cabanisation pourrait se poursuivre. Quelle stratégie développer pour lutter contre la cabanisation ?

- L'implication des nohèdois dans le suivi des grands rapaces et la participation aux "café gypa" à l'initiative des techniciens de la réserve témoignent du désir des habitants de s'impliquer dans la gestion des espaces naturels protégés. A l'inverse le projet de création d'une nouvelle salle d'exposition par l'AGRNN n'a pas fait l'objet de concertation avec les habitants au delà de la participation de quelques membres du conseil municipal aux réunions du conseil d'administration de l'AGRNN. L'impact de ce projet conduit par des personnes non résidentes sur la commune inquiète les habitants par rapport à l'impact qu'il aura sur la vie

du village (circulation, stationnement, etc..). Pour une majorité de personnes présentes, ceci est l'illustration que la gestion de la réserve naturelle dont les 2/3 du territoire sont communaux, échappe aux nohèdois. Dans ce contexte, comment la commune peut-elle prendre une part plus prépondérante dans les décisions prises par l'AGRNN ?

## **SECURITE INCENDIE**

En qualité de référent communal incendie, Bart a présenté l'obligation préfectorale de débroussaillage.

Même si le risque d'incendie nous amène à porter cette obligation à l'ordre du jour de cette réunion d'avril, elle s'applique toute l'année. Pour des raisons environnementales et sécuritaires, ce mois d'avril devrait être la période d'achèvement et non celle de démarrage des travaux de débroussaillage.

La commune propose d'aider les habitants concernés par cette obligation pénalisable en cas de non application et préjudiciable aux propriétaires en cas de sinistre si elle n'était pas ou si elle était mal effectuée :

- conseil au débroussaillage : explication de la réglementation et visite sur le terrain.
- déchetage gratuit des déchets verts (avec mise à disposition gratuite des copeaux pour les potagers des nohèdois)
- médiation en cas de conflit de voisinage

Par décision préfectorale, si le risque incendie sur notre commune atteignait le niveau orange, toutes circulations avec des véhicules à moteur seraient interdites sur les voies non goudronnées : chemin de la rivière et accès Montilla.

Chemin de la rivière (cami del riberal) : Une réflexion avec la commune de Conat nous encourage à interdire à titre préventif la circulation (sauf aux ayants droits) sur l'intégralité de la piste. Le chemin serait alors fermé par des barrières aux deux extrémités. Majoritairement, les personnes présentes ne s'opposent pas à cette possibilité.

Piste de Montilla : Dans le même esprit, nous envisageons de fermer par une barrière l'accès à Montilla sauf aux ayants droits. Le choix du lieu de fermeture fait débat : table en dessus de chez Bin, Centrale hydraulique, carrefour avec la piste de la rivière, entrée du village ? Aucun lieu ne fait l'unanimité mais une majorité de personnes convient de dire que l'emplacement choisi doit permettre de faire demi tour et de stationner.